









ATTESTATION DE SUPERFICIE PRIVATIVE

Selon la loi 96-1107 du 16 décembre 1996, à l'article 1^{er} du décret N°97-532 du 23 mai 1997,
améliorant la protection des acquéreurs de lots de co-propriété.

MISSION

Etablir une attestation de surface d'un lot ou fraction de lot. L'opérateur procède à un relevé télémétrique laser.

REPERAGE DETAILLE

DESIGNATION DES PIECES	SURFACE PRISE EN COMPTE	SURFACE ANNEXE Inférieure à 1,80m, loggia, lot(s) rattaché(s), embrasure, escalier, séchoir, cumulus
ENTREE ALCOVE	5,38	
PLACARDS	0,86	
SALLE D'EAU	2,68	
WC	0,88	
SEJOUR	12,80	
COIN CUISINE	2,17	
TOTAL	24,77	0,00

La surface habitable de ce lot est de : **vingt quatre mètres et soixante dix sept centimètres carrés.**

CONDITIONS GENERALES :

Le mesurage effectué ne sera garanti que dans la mesure où aucun aménagement (travaux, déplacement de cloison...) ne viendra le modifier.

REPERAGE DETAILLE DES LOCAUX

DESCRIPTION	PLANCHER	MURS / POTEAUX	PLAFONDS	CONDUITS / GAINES TOITURE
-------------	----------	----------------	----------	---------------------------

• **APPARTEMENT**

ETAGE 2

Entrée alcôve	Moquette	Peints	Peint	/
Placards	Moquette	Peints	Peint	/
Salle d'eau	Linoléum	Peints et faïencés	Peint	/
WC	Linoléum	Peints	Peint	/
Séjour	Moquette	Peints	Peint	/
Coin cuisine	Linoléum	Peints et faïencés	Peint	/

• **AUTRES ET DIVERS**

ENTRESOL

Casier à ski	Béton	Béton	Béton	/
--------------	-------	-------	-------	---

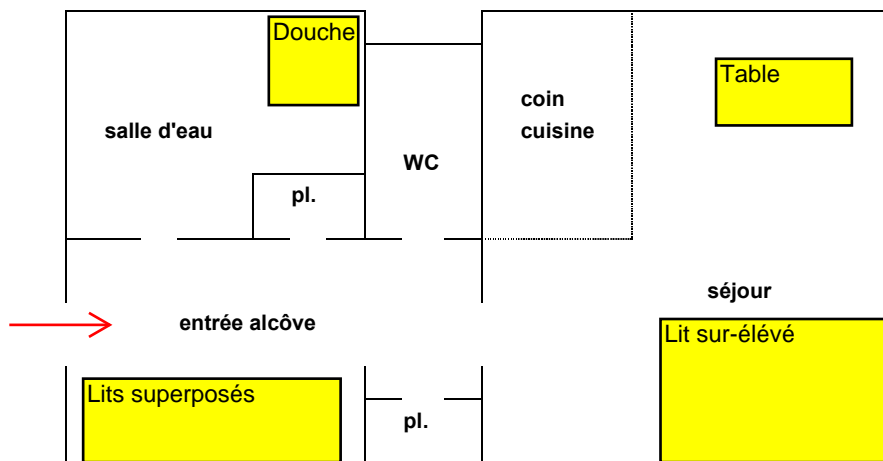
CONSTATATIONS DIVERSES

- Sans objet.

CROQUIS DE REPERAGE

CROQUIS DE REPERAGE : 1/2

Niveau : APPARTEMENT / ETAGE 2



CROQUIS DE REPERAGE : 2/2

Niveau : AUTRES ET DIVERS / ENTRESOL

casier à ski



















